

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Nièvre



Commune de Lys

☎ 03.86.29.30.06

@:mairie.lys@laposte

## POUR INFORMATION

Suite à l'absence de notre agent municipal, et vu les conditions climatiques actuelles (chaleur – humidité) nous avons dû palier à divers travaux de remise en état du cimetière et de la cour de la Mairie. Le chantier d'insertion de Corbigny est intervenu ponctuellement pour débroussailler le long des routes communales.

Dans la mesure du possible, en concordance avec l'article 32 du règlement sanitaire départemental, nous vous demandons d'appliquer celui-ci afin de nous aider au mieux à maintenir notre commune agréable et propre :

**Il revient donc à chaque citoyen (propriétaire ou locataire) de balayer, laver, retirer les déchets, tondre et désherber devant chez lui. Cela concerne les façades, les trottoirs, les caniveaux, sur les voies publiques comme sur les voies privées. À noter qu'il est interdit d'utiliser des produits chimiques pour désherber.**

Nous remercions particulièrement Emeline et Vincent qui ont effectué bénévolement la tonte, le débroussaillage, du désherbage sur la commune.

L'équipe municipale